Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2021)

Heft: 2315

Artikel: Culture vivante: tristes intermittences : violemment frappé par la crise, le secteur de la culture se mobilise, des millions sont débloqués et beaucoup d'espoirs formulés

Autor: Jaggi, Yvette

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014440

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ménagement. Il est logique qu'à charge de revanche, les non-croyants respectent leur liberté de se plier à des coutumes religieuses parfois choquantes, tant qu'elles ne lèsent pas autrui. Et de conclure: *«l'interdiction de la burqa et du niqab serait une aussi mauvaise chose que l'aurait été la condamnation des caricaturistes danois. Elle ne correspondrait pas aux valeurs européennes»*.

Les juges de Strasbourg ont finalement penché de l'autre côté. Il faut toutefois souligner qu'ils ne l'ont fait que par souci de laisser une large marge d'appréciation aux autorités françaises, plus proches des réalités et du climat de l'Hexagone. Et à ce dernier égard, vu de Suisse, il n'y a guère de doute: rien, absolument rien n'y justifie une interdiction du voile intégral, comme l'ont d'ailleurs estimé les citoyens de Zurich, Bâle-Ville, Schwyz, Glaris et Soleure.

** 1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites.*
2. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.

Culture vivante: tristes intermittences

Violemment frappé par la crise, le secteur de la culture se mobilise, des millions sont débloqués et beaucoup d'espoirs formulés

Yvette Jaggi - 02 février 2021 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/38322

La crise sanitaire n'épargne pas la culture, cet important secteur économique composé de 63 000 entreprises occupant en Suisse plus de 300 000 personnes qui produisent 15 milliards de francs de valeur ajoutée.

La pandémie s'en prend en particulier aux arts vivants, ceux de la scène et du spectacle. Les compagnies de théâtre, les orchestres, les festivals et autres événements culturels en sont directement victimes.

Elle bouleverse leurs programmes et des engagements fixés au moins deux saisons à l'avance; même perturbation pour les expositions muséales systématiquement interrompues ou carrément empêchées depuis mars 2020.

Une Taskforce Culture

Les incertitudes dans lesquelles se débattent les acteurs culturels rendent leur travail pénible et frustrant. Rien de pire pour eux que ces continuels *«stop and go»* commandés par les errances du virus et les décisions prises en conséquence par les autorités sanitaires.

L'annonce des prochaines expositions et autres manifestations est à peine parue qu'il faut tout annuler puis tenter – une fois de plus – de trouver d'hypothétiques dates de remplacement dans un délai raisonnable. Pour ne rien dire de la déception du public, pas vraiment consolé par les productions virtuelles qui lui sont offertes à domicile.

À crise majeure, réaction proportionnée. Il aura

fallu Covid-19 pour que les quatre associations faîtières de la culture (Suisseculture, Cultura, Cinesuisse et le Conseil suisse de la musique) innovent en constituant dès mars 2020 la Taskforce Culture. Ce groupe de travail réunit les représentants de 17 associations, dont onze présentes en Suisse romande. Il fonctionne comme une plateforme de discussion hebdomadaire entre ses membres et comme l'interlocuteur attitré du Conseil fédéral et des administrations concernées.

Un ministère attentif

La plus récente des rencontres avec Alain Berset a eu lieu le 25 janvier dernier. À l'ordre du jour, les deux plus récentes modifications de l'Ordonnance COVID-19 culture, datées du 18 décembre 2020 et du 17 janvier 2021. Un dossier récapitule les mesures en vigueur et les procédures à respecter.

Situation d'exception oblige. La Confédération, dont les compétences en matière de gestion culturelle sont subsidiaires en temps normal comme le veut l'article 69 inscrit dans la Constitution de 1999, se préoccupe des conséquences des mesures contraignantes prises pour enrayer le développement de la pandémie.

Après les 280 millions pour 2020, 130 millions sont mis à disposition pour 2021 en vue d'indemniser au maximum 80 % des pertes financières encourues par les entreprises culturelles, les acteurs culturels eux-mêmes ou des associations d'amateurs actifs dans le domaine culturel. Le tout en sus des montants prévus dans le *Message culture 2021-2024*, publié le 26 février 2020 et adopté par les Chambres en septembre dernier.

Ainsi, Alain Berset, à qui certains avaient reproché de consacrer beaucoup de temps et d'argent aux remises de prix et à d'autres *«mondanités culturelles»*, confirme qu'il ne se restreint pas au rôle de ministre de la santé – malgré la priorité obligatoirement donnée à la lutte contre la pandémie.

Années de folie, vraiment ?

L'impératif sanitaire a valu aux téléspectateurs de la cérémonie d'ouverture des Journées du film de Soleure 2021 d'entendre un discours bilingue du président de la Confédération, Guy Parmelin. Lequel a tenu des propos qui se voulaient rassurants pour les gens du spectacle sur grand ou moins grand écran.

Tirant un parallèle audacieux avec l'année 1920, la première de l'après grippe espagnole, le chef du Département de l'économie, de la formation et de la recherche présume que l'après Covid-19 pourrait aussi connaître *«une forte régénérescence culturelle»*. Il paraît même que *«certains spécialistes n'hésitent d'ailleurs pas à affirmer que les années à venir seront les "années folles" de ce nouveau siècle, des années de bouillonnement et d'effervescence culturels, comme jadis en 1920»*. Et d'ajouter modestement: *«Espérons qu'il en sera ainsi.»*

Une chose est certaine, dûment rappelée par la pandémie: par-delà le développement accéléré et le processus d'économisation vécus en ce début de millénaire, la culture a d'abord besoin d'acteurs inspirés, créatifs, acharnés au travail, mais aussi besoin de publics curieux, attentifs, ouverts à la différence et relativement fidèles.

Reste à développer entre les uns et les autres des rapports directs, multiples et, surtout, incarnés. Les concerts retransmis sur les ondes, les visites guidées virtuelles, les films en streaming ne remplacent pas la relation vivante qui anime les salles de spectacles et autres lieux de rencontres culturelles. Malgré la maîtrise technique du processus, la digitalisation a ses limites que l'isolement domiciliaire a bien fait sentir.

De leur côté, les producteurs culturels, confrontés à l'imprévu total et rebondissant, ont l'impérative occasion de revoir et améliorer leur plan d'affaires. Le Paléo Festival de Nyon, par exemple, dont le président fondateur Daniel Rossellat étudie, pour l'éventuelle édition de l'été 2021, la variante allégée d'un *«village»* aménagé dans le plein respect des mesures de précaution sanitaire, avec un public moins

nombreux, occupant sous couvert des places assises et numérotées, pour suivre un programme étalé sur une durée plus longue que les années précédentes.

Un tel projet d'autoréduction représente, après des années de surenchère continuelle, une solution digne de faire école. Plutôt que de produire des œuvres sans publics, de reprendre des modèles dont on pressentait avant la pandémie qu'ils étaient parvenus à épuisement, l'heure est venue de réfléchir à de nouveaux formats adaptés à une réalité nouvelle et à des besoins nouveaux aussi.

Jacqueline Berenstein-Wavre, une féministe truculente et décomplexée

Fabienne Bouvier - 31 janvier 2021 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/38293

Avec la disparition de Jacqueline Berenstein-Wavre, c'est tout un long – 99 ans ! – et passionné chapitre du féminisme suisse qui s'achève. Une incarnation du féminisme à nulle autre pareille, à son image: joyeuse, efficace, généreuse et décomplexée.

Durant sa carrière politique, elle collectionne les *«premières»*: élue dans la première *«fournée»* des conseillères municipales à la Ville de Genève en 1963, première présidente de ce Conseil municipal en 1968, elle présidera aussi plus tard le Grand conseil genevois en 1989 (où elle siège de 1973 à 1989). Il lui faudra souvent une bonne dose d'humour pour essuyer les plâtres: quand elle vient prêter serment à l'Hôtel-de-Ville, le gendarme posté au parking de la Treille (!) lui demande si elle est la nouvelle préposée de la buvette…

Née en décembre 1921, les années en *«1»* jalonneront ses combats, souvent truculents, pour donner à la femme suisse la place qu'elle mérite.

Elle n'a jamais hésité à donner de sa personne, avec une imagination débordante, en apportant une couronne funéraire au pied du Monument national ou en se postant près d'un local de vote la bouche barrée d'un sparadrap, pour manifester que les femmes n'avaient pas le droit de vote…

L'année de ses 50 ans, en 1971, elle obtient enfin, avec toutes les femmes suisses, le droit de vote au niveau fédéral. La décennie suivante, elle se bat, notamment aux côtés de son mari Alexandre Berenstein, professeur de droit du travail et des assurances sociales, pour que l'égalité entre hommes et femmes figure noir sur blanc dans la Constitution suisse. Ce sera chose faite en 1981. Mais dix ans après, force est de constater que l'égalité peine à s'imposer, notamment en politique. Pour relancer la machine, une gigantesque Grève des femmes a lieu le 14 juin 1991, réunissant un demi-million de femmes couleur fuchsia.

Formée à l'École d'études sociales, Jacqueline Berenstein-Wavre a bâti sa carrière avec un pragmatisme décomplexé: par exemple, pour présider efficacement les débats budgétaires municipaux, elle n'hésite pas à s'offrir des cours privés de finances publiques. Il faut rappeler aux femmes que le féminisme se vit au jour le jour.

Elle lance l'Agenda des femmes en 1977, qui traversera les décennies. Et comment valoriser le travail des femmes à la maison, en évitant l'écueil de les y cantonner ? Ce sera l'élaboration d'un certificat fédéral de capacité de gestionnaire en économie familiale. Bien sûr, tous ces combats, elle ne les a pas menés ni gagnés seule, mais elle a su être au bon endroit au bon moment, par exemple en présidant